

Braives, le 02 février 2014

**Opération de Développement Rural  
Compte rendu de la réunion d'installation  
de la Commission Locale de Développement Rural, le 29 janvier 2014**

Présences :

- Membres de la CLDR: voir liste en fin de document
- Excusés : voir liste en fin de document
- Pour le Collège communal : Pol Guillaume (Bourgmestre)
- Pour la Commune: Vincent Germeau (ADL)
- Pour la DGO3 : Marie Legrain et Xavier Dubois
- Pour la FRW : Vanessa Sublet, Vincent Legrand et David Dejeneffe (agents de développement)

-----

**Accueil des participants**

Pol Guillaume, Bourgmestre de Braives, accueille les participants et introduit la soirée. Il présente les différents acteurs présents à savoir les agents de la Région Wallonne ainsi que ceux de la FRW.

Cette première réunion de la CLDR se veut être un moment d'échange convivial permettant à chacun de se rencontrer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. L'ABC d'une Opération de Développement Rural
2. La Commission Locale de Développement Rural de Braives
3. Présentation de chaque membre de la CLDR
4. Adoption du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)
5. Calendrier des prochaines réunions



### **1. L'ABC d'une Opération de Développement Rural (ODR)**

David Dejeneffe de la Fondation rurale de Wallonie (FRW), présente de manière succincte les tenants et aboutissants d'une Opération de Développement Rural, intitulée ici « Braives en route pour 2030 ». Une ODR vise l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants à l'échelle d'une commune. Ce processus est organisé sur base d'un décret de la Région wallonne datant de juin 1991.

Les Cinq grands acteurs d'une ODR (la population, la Commune, la Région wallonne, le Bureau d'étude, la FRW) ainsi que leurs rôles respectifs sont présentés. Xavier Dubois, de la DGO3, intervient afin de préciser le rôle de l'administration dans le processus en question. Il s'agira pour elle de veiller au respect des règles en vigueur au cours du processus.

Des informations complémentaires se trouvent par ailleurs dans le classeur remis à chaque membre présent, et seront explicitées lors des prochaines réunions.

### **2. La Commission Locale de Développement Rural de Braives**

Cette commission se compose de 45 membres dont 39 citoyens et 6 élus communaux.

On observe :

- une présence masculine assez largement majoritaire (33 hommes pour 12 femmes)
- une bonne représentation des différentes catégories socio professionnelles (agriculteurs, indépendants, employés, étudiants...) ainsi que des différentes classes d'âges (entre 18 et 70 ans)
- un équilibre entre anciens et nouveaux habitants
- que l'ensemble des 8 villages est représenté, avec davantage de personnes issues de Braives (15 personnes), village le plus peuplé de la commune.

### **3. Présentation de chaque membre de la CLDR**

Il est demandé aux membres de la Commission de se présenter (nom, prénom, village et motivation à participer à cette démarche) en une minute face à l'assemblée sur base d'un photolangage projeté sur grand écran.

Voici quelques éléments cités :

- C'est une bonne idée de consulter les citoyens
- C'est une chouette opportunité de faire entendre sa voix, d'agir
- Souhait d'apporter son expérience
- Attaché à l'esprit braivois
- Rencontrer des personnes, s'intégrer dans la commune
- Conserver la beauté des villages, entretenir le paysage
- Conserver la ruralité, la convivialité dans les villages, ne pas devenir une cité dortoir, où chacun y trouve son compte
- Trouver un équilibre entre nouveaux habitants et anciens
- Donner aux jeunes le goût de rester dans la commune, d'y prendre racine
- Face à l'écologie qui est vue comme négative, s'adapter, vivre positivement
- Beaucoup de bonnes choses issues de la 1<sup>ère</sup> ODR

- Défense de l'agriculture familiale, qui a un lien avec le tourisme, l'alimentation, la qualité de vie
- Face à la surconsommation, la production de déchets jetables, trouver de la durabilité dans nos modes de production
- ...

A l'issue de la présentation, chaque membre reçoit un classeur nominatif et évolutif comprenant différents documents : une liste d'acronymes utiles ainsi que des fiches explicatives (CLDR, ODR et PCDR).

Ensuite, chaque citoyen est invité à se faire photographier dans le but d'illustrer sa fiche du « Qui est qui-book ».

#### **4. Adoption d'un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)**

Xavier Dubois (DGO3) présente les missions des membres de la CLDR.

En tant qu'organe consultatif, la CLDR participe à l'élaboration (lieu de construction d'avis collectifs) et à la réalisation du PCDR (suivi des projets). La CLDR joue également le rôle de relais entre la population et le pouvoir communal.

Un projet de ROI est distribué à chaque participant. Vanessa Sublet passe en revue les différents chapitres. Le ROI précise la mise en place d'une CLDR, indique les missions qui lui incombent, sa composition, son fonctionnement ainsi que la procédure de décision.

Ainsi, le président de la Commission est M. Guillaume, Bourgmestre.

Le secrétariat et l'animation sont assurés par la FRW.

La CLDR doit se réunir au minimum 4 fois par an. Le nombre de réunions est cependant beaucoup plus important en phase d'élaboration du PCDR.

#### Remarques des membres présents :

- *Pourquoi la présidence de la CLDR est-elle assurée par le Bourgmestre et donc par les autorités communales alors que cette Commission se veut citoyenne ?*

Le décret prévoit que la présidence de la CLDR soit assurée par la Commune et par le Bourgmestre ou son représentant.

Pour M. Dubois, d'expérience cela est une bonne chose car le citoyen ne peut pas savoir tout ce qui se passe dans une Commune. Imaginons que la CLDR travaille durant un certain temps sur des idées de projets qui, au bout du compte, se retrouvent être complètement différentes de la volonté ou des possibilités communales. C'est le risque si aucun mandataire politique n'est représenté au quotidien. Il faut proposer des choses qui sont en cohérence avec la politique communale afin d'être plus efficace.

- *Quelle est la différence entre les membres effectifs et suppléants ?*

Concrètement, il n'y a pas de différence entre un membre effectif et suppléant. Chaque membre a la possibilité d'assister aux réunions de la CLDR et d'exprimer ses opinions. C'est le décret qui impose autant de membres effectifs que de suppléants. Lors d'un vote, l'ensemble des membres y participe à égalité sachant que dans la procédure de décision le consensus est avant tout recherché.

- *Braives est le village le mieux représenté de la Commission avec 15 membres. N'y-a-t-il pas un risque, au moment où l'on devra prioriser les projets, que ce village soit privilégié ?*

Lors de la phase de priorisation des projets, chaque projet est présenté en fonction de sa faisabilité technique, économique, des objectifs rencontrés... Une réflexion aura vraiment lieu sur l'aspect de transversalité et d'intérêt collectif. Un retour plus large vers la population pourrait aussi être envisagé afin d'avoir l'avis des citoyens sur les projets imaginés dans leur village.

- *Quel est le pourcentage de financement des projets de la Commune et de la Région Wallonne ?*

Le taux de base du subside de Développement Rural est 80% d'intervention de la Région jusqu'à 500.000€. Après dépassement de ce montant, le financement est de 50%.

Une exception à cette règle de 80% concerne l'aménagement d'espaces publics où le financement est désormais de 60%.

Il y aura donc toujours une part communale variable dans toute réalisation.

Annuellement, le budget wallon pour le Développement Rural est de 18 millions d'€.

En tant que document reconnu par le Gouvernement Wallon, le PCDR permet d'accéder à cette ressource et permet également de répondre potentiellement à toute une série d'appels à projets qu'ils soient européens, belges, wallons, provinciaux, privés, etc.

Concernant la procédure de décision, le projet de ROI précise que « les décisions se prennent généralement par consensus. Toutefois en cas de désaccord, la décision est prise à la majorité simple des membres présents » (qu'ils soient effectifs ou suppléants).

Après discussion, l'assemblée décide que ce taux doit être de 60 %.

Moyennant cette modification, ce projet de ROI est approuvé par la CLDR.

Ce ROI sera prochainement adopté par le Conseil communal et distribué aux membres.

## **5. Calendrier**

Le calendrier des prochaines réunions est présenté :

- Le mercredi 19 février à 20h
- Le mercredi 12 mars à 20h
- Le mercredi 26 mars à 20h
- Le mercredi 2 avril à 20h

Chacun recevra en temps utile, un courrier précisant l'ordre du jour et le lieu de la réunion.

Remarque : Un participant souhaite que le jour des réunions ne soit pas systématiquement le mercredi. Les dates de réunions sont fixées en fonction des disponibilités de la Commune. On pourra envisager à l'avenir d'alterner les jours de réunion.

## **Mot de la fin**

Pol Guillaume remercie les participants de leur présence et de leur participation active.

Il mentionne la réflexion actuellement menée au sujet du réaménagement de la place du Carcan à Braives car il souhaiterait avoir l'opinion des personnes de la CLDR intéressées par ce projet. Des éléments de précision seront apportés lors des prochaines rencontres.

La réunion se clôture à 22h45, autour du verre de l'amitié.

Pour la Fondation rurale de Wallonie,  
Vanessa Sublet et David Dejeneffe

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter  
Vanessa Sublet de la Fondation Rurale de Wallonie  
au 019 58 93 23 ou par courriel : [v.sublet@frw.be](mailto:v.sublet@frw.be)*

**Membres de la CLDR présents :**

CRUYSMANS	Thierry
DANTINNE	Jacques
DE HERDER	Patrick
DE L'ESCAILLE	Olivier
DE PLAEN	Gaëtan
DELANDSHEER	Véronique
DELMOTTE	Emmanuelle
DELPERDANGE	Patrick
DOCQUIER	Edgard
DOGOT	Claude
DUFOUR	René-Fernand
FETTWEIS	Benoît
GOREUX	Charles
GRAFFART	Cerise
HAUDESTAINE	Lucien
HEINE	Nadine
LAMBERT	Edmée
LANDAUER	Olivier
LEFEVRE	Karin
LOUIS GALLET	Catherine
MERTENS	Etienne
PONCELET	André
SCHALENBOURG	Cécile
SCHMITZ	Frédéric
SERET	Sébastien
STENUIT	Benoît
TASSAN MAZZACCO	Fabrice
TOMBALLE	Jean-Marie
TROQUET	Romain
VAN ASSELT	Laurent
VAN DEN BROECK	Marc
WARNANT	George

**Membres de la CLDR excusés :**

BERTHO	Jean-Christophe
DUFONTBARE	François-Hubert
FOHN	Valérie
GILLOT	Michèle
HAUTECLAIRE	Joëlle
LENOIR	Pierres-Yves
MARIN	Pierre
TRIBOLET	François
WIDART	Joëlle